

Gendarmerie nationale de la République du Niger

Année de création : 1960

Ministère de rattachement : ministère de la Défense

Statut du dirigeant : militaire

Adresse de l'état-major :
BP 230 NIAMEY NIGER

Site web : <http://www.gendarmerie-nationale.defense.gouv.ne/>



Histoire

Avant l'indépendance, le développement de la gendarmerie française au Niger, colonie de l'Afrique occidentale française (AOF), s'amorce véritablement après 1945. Le détachement est transformé en section par le décret n° 49-1365 du 23 août 1949, puis en groupe par la décision interministérielle du 27 novembre 1957. Par ailleurs, les gendarmes encadrent les formations de gardes cercle, puis la garde territoriale du Niger créée par l'arrêté local n° 1074/BM-ICGT du 14 mai 1956.

La Gendarmerie nationale du Niger est créée par la loi du n° 60-24 du 1^{er} août 1960. Son organisation et la réglementation du service spécial sont fixées par le décret n° 68-86/PRN/MD du 21 juin 1968.

Au début des années 1990, le décret n° 92-34 du 24/01/1992 portant organisation du ministère de la Défense place le Haut commandement de la Gendarmerie nationale au même niveau que le CEMA au sein du MINDEF.

Le décret 2006/123 du 5 avril 2006 redéfinit la composition, l'organisation et le commandement du corps. La devise est : « Professionnalisme - Intégrité - Fidélité ».



Organisation

La Gendarmerie nationale de la République du Niger relève du ministère de la Défense avec mise à disposition du ministère de l'Intérieur.

Organisation centrale

L'état-major comprend :

- le cabinet du haut commandant (CHC) ;
- la division des affaires financières (DAF) ;
- la division des transmissions et de l'informatique (DTI) ;
- la division de la logistique et des infrastructures (DLI) ;
- la division emploi, service et organisation (DESO) ;
- la division des services de santé et de l'action sociale (DSS/AS) ;
- la division des affaires administratives, du personnel, de la formation et de la mobilisation (DAAP/F/M) ;
- la division du fichier central et des recherches (DFCR).

Organisation territoriale

- 3 légions GT/GM (Niamey, Agadez, Zinder). Il s'agit de gendarmerie territoriale et non départementale.
- 3 brigades de recherches (1 par légion).
- 8 groupements GT.
- 17 compagnies.
- 78 brigades dont 10 mixtes et 1 brigade routière.
- 10 escadrons de gendarmerie mobile + 1 a garde rouge (chargée des honneurs à la présidence, elle est subordonnée au 1^{er} escadron de Niamey).

Formations spécialisées

- L'unité spéciale d'intervention de la Gendarmerie nationale (USI/GN).
- Le groupe d'action rapide de surveillance et d'intervention au Sahel (GAR-SI).
- Le peloton mobile monté (cavalerie).
- La compagnie de gendarmerie des transports aériens.
- Le peloton de la circulation routière.
- Les 3 brigades fluviales (Niamey, Tillabéry, Gaya).



Missions

La police judiciaire.

Comme en France, la PJ consiste à constater les infractions à la loi pénale (crimes, délits et contraventions), rassembler les preuves, rechercher et arrêter les auteurs, exécuter les délégations judiciaires (réquisitions judiciaires, commissions rogatoires, notifications). Ces missions s'exercent sous la direction, le contrôle et la surveillance des magistrats de l'ordre judiciaire. On trouve aussi :

- le laboratoire commun à la police et à la Gendarmerie nationale, le laboratoire de police scientifique (LPS) ;
- la division du fichier central et des recherches fonctionne avec des fiches cartonnées (mais c'est efficace) ;
- le fichier automatisé des empreintes digitales.

La gendarmerie est fortement sollicitée dans le cadre de la lutte contre le terrorisme au côté des autres forces de sécurité, notamment dans les zones où l'état d'urgence est actuellement déclaré.

La police administrative est l'ensemble des règles imposées par l'autorité publique (au Niger c'est le gouverneur au-dessus du préfet, du maire) relative au maintien de l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique et des mesures extrajudiciaires pour en assurer l'exécution. Elle a pour but de prévenir la commission d'infractions à la loi pénale. Elle consiste à la surveillance générale, la prévention des infractions, l'exécution des lois et des règlements, la police de la route, le service d'ordre, le maintien et le rétablissement de l'ordre, les enquêtes administratives. Le peloton de circulation routière (PCR) de Niamey assure essentiellement les escortes d'autorités à moto et le constat d'accidents impliquant les forces armées.

Les brigades mixtes et la brigade routière de Zinder font de la **police de la route** et constatent les accidents. Les véhicules sont des pick-up et quelques motos (pas de cinémomètre, de contrôles d'alcoolémies, de surcharges...).

Les missions de défense :

- en temps de paix : la recherche du renseignement, les patrouilles, la protection des points sensibles, les escortes de convois militaires ;
- en temps de crise : la recherche du renseignement opérationnel, le combat aux côtés des autres forces, la défense opérationnelle du territoire (DOT), les escortes de

convois militaires, les brigades prévôtales, les OPEX (Haïti, Mali, Côte d'Ivoire, Centre Afrique, Congo à hauteur d'environ 280 personnels en mission).



Personnel

La Gendarmerie nationale du Niger comprend 6 095 militaires dont le statut est régi par l'ordonnance n° 2010-75 du 09 décembre 2010 portant statut du Personnel Militaire des Forces Armées.

La Gendarmerie nationale emploie par ailleurs environ 30 civils (fonctionnaires et ouvriers d'État) aux services auto et casernement détachés par le ministère de la Défense Nationale. Leur gestion relève pas du corps.

Le recrutement féminin est ouvert depuis le 1^{er} janvier 1989.

Il n'y a pas d'appelés du contingent.

Les personnels de la gendarmerie sont logés par nécessité absolue de service mais les logements sont insuffisants donc certains sont logés dans le milieu civil, les célibataires sont dans des bâtiments dédiés.

Le mariage est soumis à une autorisation préalable après 5 ans de service pour le personnel masculin et 3 ans de service pour le personnel féminin.



Modes de recrutement :

officiers :

- recrutement direct par voie de concours (deuxième cycle universitaire),
- recrutement semi-direct par voie de concours parmi les sous-officiers titulaires du baccalauréat ayant au moins 5 ans de service,
- recrutement interne par voie de concours parmi les adjudant-chefs titulaires du BAP2 (brevet d'aptitude technique) ou équivalent sous conditions d'âge,
- recrutement collatéral par voie de concours parmi les diplômés de l'enseignement supérieur ayant des compétences recherchées,
- recrutement par voie de concours parmi les capitaines et lieutenants des Forces Armées Nigériennes (FAN) ;

sous-officiers :

- recrutement direct par voie de concours titulaires du baccalauréat ou équivalent, ou sur titre parmi les anciens enfants de troupe,
- recrutement semi-direct parmi les gendarmes titulaires du BEPC ayant plus de 5 ans de service et ayant satisfait à un examen,
- recrutement interne parmi les gendarmes titulaires du CAP2 (certificat d'aptitude professionnelle) ou d'un diplôme équivalent,
- recrutement collatéral par voie de concours parmi les diplômés (bac + 2) ayant des compétences recherchées,
- le recrutement peut également s'effectuer par voie de concours parmi les sous-officiers des FAN ;
- les militaires du rang :
- le gendarme est recruté par voie de concours titulaire du BEPC au moins. Ce personnel est soumis à un stage de formation militaire (1 an).

Organismes de formation

L'école de la Gendarmerie nationale est située à Koira Tégui (au nord de Niamey).

Principaux équipements

- Armement : AK 47, RPG 7, Dragonov, Tokarev NP18, Makarov, 12.7, 14.5) COUGAR.
- Véhicules : motos BMW 2000RT, pick-up Toyota, camions, bus.
- Moyens nautiques : vedettes avec Yam Enduro 115, pirogues.



Coopération

De 2000 jusqu'en 2013, une coopération importante a été menée visant à apporter une aide, tant pour l'équipement des unités que pour le financement de la réalisation de plusieurs infrastructures de l'école de gendarmerie, destinées à l'entraînement des forces.

Ensuite, la coopération vise à apporter un appui à la formation des officiers, une aide dans le cadre de la refonte des formations (EG, OPJ...). Enfin, la France aide à l'élaboration d'un plan d'action par direction, en même temps qu'elle apporte son expertise dans le domaine de la spécialisation des référents (transports, scolaire, notamment).

A partir de 2017, un effort particulier est porté sur la lutte contre le terrorisme par le biais de formations à haute valeur ajoutée (intervention spécialisée, renseignement et matière terroriste, tuerie de masse et engins explosifs improvisés notamment).

Suite au coup d'État du 26 juillet 2023, la coopération militaire avec la France est dénoncée le 12 septembre.

La gendarmerie du Niger appartient à l'Organisation des gendarmeries africaines (OGA).

